



ASSEMBLEE GENERALE **du 26 mars 2026**

Rapport moral
Rapport d'activités
Rapport financier
Année 2025



1 RAPPORT MORAL..... 4

2 RAPPORT D'ACTIVITES 6

Préambule 6

2.1 QUELQUES CHIFFRES 7

2.1.1 Nombre de désignations 8

2.1.2 Origine de la désignation 8

2.1.3 Moment de la désignation 8

2.1.4 Participation à l'audition 9

2.1.5 Répartition au pénal 10

2.1.6 Focus sur les violences faites aux mineurs..... 10

2.1.7 Violences sexuelles faites aux mineurs 10

2.1.8 Auteurs des violences faites aux mineurs 11

2.1.9 Type de tribunal 11

2.1.10 Suite donnée à pénalisation..... 12

2.1.11 Fin de mission..... 13

2.1.12 Gestion des comptes des enfants 13

2.1.13 Le travail technique de chaque bénévole 13

2.1.14 Territorialité de notre mission 14

2.2 FORMATION 14

2.2.1 Formation générale..... 14

2.2.2 Formation initiale AAH..... 15

2.2.3 Formation sur la protection juridique des enfants victimes..... 15

2.2.4 Approche formative à partir de cas pratiques..... 15

2.2.5 Colloque Chrysallis..... 16

2.3 COMMUNICATION 16

2.3.1 Vœux..... 17

2.3.2 Site web Chrysallis Drôme..... 17

2.3.3 Sexo forum..... 17

2.3.4 Actions auprès des politiques 18

2.3.5 Echange avec les avocats du Service des avocats pour Mineurs (SAM) 18

2.3.6 Actions de solidarité..... 18

2.3.7 Interventions auprès de partenaires 18

2.4 ASSEMBLEE GENERALE 19

2.5 RESSOURCES HUMAINES 19

2.6 CONCLUSION 20

3 RAPPORT FINANCIER 2025..... 21

3.1 COMPTE DE RESULTAT exercice du 1-01 au 31-12-2025 21

3.2 BILAN au 31/12/2025 23

3.3 BUDGET PREVISIONNEL 2026 25

1 RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Il me paraît important de commencer mes propos par quelques chiffres significatifs à propos des violences sexuelles et physiques en France et un état des lieux des avancées réalisées en 2025.

Cette année a été marquée par une hausse importante des violences sexuelles enregistrées en France, dans un contexte de libération de la parole et de meilleure prise en charge institutionnelle. 132 300 victimes de violences sexuelles enregistrées en 2025, soit +8 % par rapport à 2024. → 85 % sont des femmes, et près de 60 % des victimes sont mineures. 605 300 victimes de violences physiques et sexuelles ont été enregistrées au total en 2025.

La situation des mineurs victimes de violences sexuelles s'aggrave : 76 167 mineurs ont été identifiés comme victimes de violences sexuelles par les services de sécurité. Contrairement aux violences physiques, les violences sexuelles se produisent dans 70% des cas hors du cadre familial ; ce qui laisse à penser que l'inceste reste quantitativement sous-représenté dans les chiffres officiels, car largement non déclaré.

> 114 484 mineurs ont subi des violences physiques : 55% en intrafamilial.

Sur le plan juridique, une réforme tant attendue et qui se veut historique celle du 6 novembre 2025 : le consentement devient central. Cette loi est aussi cruciale pour les mineurs. Il est à noter, que cette même année, la France a été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour insuffisance dans la prise en compte du non-consentement ; ce qui accélérera l'adoption de la réforme française.

Une proposition de loi portant sur la notion de contrôle coercitif est adoptée au Sénat à l'unanimité le 3 avril 2025 : elle porte sur la prise en compte du contrôle coercitif dans le harcèlement sur conjoint et donc une meilleure prise en compte de l'emprise, de nouvelles circonstances aggravantes pour les viols en série, elle introduit une prescription glissante pour les viols commis sur majeurs et des ajustements pour mieux caractériser les infractions.

Des travaux parlementaires mettent en avant l'imprescriptibilité civile des violences sexuelles sur mineurs (allongement du délai de prescription en matière civile de 20 à 30 ans- loi de juillet 2025), l'extension de la prescription pénale glissante aux adultes ayant subi des viols mineurs -ces mécanismes répondent à la réalité des victimes : beaucoup ne révélant les faits qu'à l'âge adulte. On reconnaît ainsi le silence prolongé et le trauma chez les victimes pendant l'enfance.

Parallèlement, la CIIVISE est prolongée jusqu'en octobre 2026 : ce prolongement peut paraître encourageant encore faut-il que cette instance ait les moyens de fonctionner.

Neuf recommandations prioritaires de la CIIVISE sur quinze ont été arbitrées favorablement par le gouvernement. Cependant, la commission alarme sur la question de la protection des enfants : quid d'une ordonnance de protection des enfants ? Elle déplore que le gouvernement s'oppose à ce que les cousins soient reconnus auteurs d'inceste (un agresseur sur 5 est un cousin !).

Après 8 mois de travail, les 15 adolescents et les trois membres de la CIIVISE qui composent le Groupe Miroir ont remis leur rapport au gouvernement et à la Délégation des droits des enfants de l'Assemblée nationale : 23 recommandations sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants : sur la prévention - sensibilisation sur les réseaux, espaces numériques plus sûrs - ; sur les conditions d'accueil de la parole des victimes...

Suite à une audition publique nationale réalisée par le CRIAVS, un rapport est remis à la haute commissaire à l'Enfance en septembre. Bien que centré sur les mineurs auteurs, ce rapport est crucial pour la protection des mineurs victimes, car il identifie les violences intrafamiliales et sexuelles vécues par les jeunes auteurs, et propose des réponses de prévention et de prise en charge.

De nouvelles avancées juridiques, de nouveaux constats, des rapports avec des préconisations, certes, mais une augmentation des agressions sexuelles, des faits de maltraitances... aussi je dirai que :

- Les réformes restent principalement curatives et non préventives.
- La prise de conscience institutionnelle progresse, mais la protection réelle des enfants reste insuffisante sur le terrain.
- La coordination, la formation et l'éducation affective doivent devenir prioritaires.
- Enfin, sans prévention de masse (familles, écoles, structures d'accueil), les réformes juridiques ne suffiront pas.

En somme, 2025 apparaît comme une année d'accélération politique, mais qui met en lumière l'urgence d'aller plus loin, plus vite, et plus près du terrain pour enrayer durablement l'augmentation des violences sexuelles faites aux mineurs.

Alors, de notre place, petite association départementale, nous essayons d'agir. Car il est aussi de notre rôle, de faire valoir notre analyse, de faire part des difficultés que nous rencontrons, d'être force de propositions.

C'est pourquoi nous sommes intervenus lors des journées nationales des Service d'Investigation qui avaient lieu à Valence, nous avons participé à la journée départementale des assistants familiaux et sommes intervenus sur le recueil de la parole de l'enfant ; nous participons au CDPE (Conseil Départemental de la Protection de l'Enfance), au groupe de travail péageois sur les violences conjugales.

Depuis 2025, nous avons choisi d'être présents au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc (FENAAH) qui se bat depuis plusieurs années pour que l'Administrateur Ad Hoc obtienne un STATUT : nous avons de bons échos des échanges au plus haut lieu mais c'était sans compter sur les événements à l'Assemblée Nationale ! aujourd'hui, seule la formation initiale va être financée par la Chancellerie... pourtant la révision du statut des Administrateurs Ad Hoc figure dans le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 : affaire à suivre donc !

2025 est terminée, qu'en sera-t-il de 2026 ?

En ce début d'année 2026, nous faisons déjà face à une augmentation des désignations avec le retour de mesures émanant du civil, et plus particulièrement des Juges aux Affaires Familiales ; Nous devons ajuster nos interventions sur des missions auxquelles nous étions moins désignées.

Notre objectif reste le même : assurer une représentation efficace et respectueuse des droits des mineurs dans les procédures judiciaires.

Pour cela, nous devons :

- Soutenir et accompagner les administrateurs ad hoc dans leurs missions en proposant régulièrement des temps plus formels de formation ;
- Renforcer l'équipe en accueillant de nouveaux membres. Nous avons besoin de personnes volontaires pour grossir nos rangs.

Chrysallis est une association dynamique qui a des projets : consolider notre organisation interne, c'est le gage de bénévoles rigoureux et responsables au service des enfants.

Nous allons finaliser un livret d'accueil pour les mineurs qui expliquera notre mission et que nous leur remettrons lors des premières rencontres.

Nous poursuivrons nos actions de formation auprès des professionnels de la protection de l'Enfance, des avocats, des services de police et de gendarmerie : les 4 et 5 novembre, nous organisons notre colloque annuel sur le thème de l'exploitation sexuelle des mineurs. Nous allons proposer une demi-journée supplémentaire de formation aux professionnels sur l'entretien avec ces jeunes victimes. Ce thème rejoint les préoccupations du Conseil Départemental qui devrait signer un protocole sur la prise en charge de ces mineurs exploités sexuellement.

Nous renforcerons les partenariats institutionnels pour que la mission de l'administrateur ad hoc soit mieux connue afin de lui donner toute sa place dans l'accompagnement des mineurs et de permettre des actions communes dans l'intérêt de l'enfant.

Parce que le respect des droits de l'enfant est essentiel pour nous et que nous voulons sensibiliser un maximum de personnes sur ce sujet, le conseil d'administration a décidé de rejoindre le mouvement issu du COFRADE 1 et d'organiser, le 27 mai 2026, la marche pour l'Enfance et la Jeunesse afin de défendre les droits des enfants, pour construire une société plus inclusive et bienveillante. Aujourd'hui, 6 villes en France y participent ; cet événement se veut un événement national. Nous allons tenter d'en faire, à notre échelle, un événement départemental. En invitant les professionnels, les partenaires de l'Enfance et de la Jeunesse, mais également tous les parents, nous voulons contribuer à rendre visibles les droits de l'enfant et de la jeunesse dans l'espace public.

¹ COFRADE : Conseil Français des Associations pour le Droit de l'Enfant

Je terminerai mes propos par des remerciements : en premier lieu au Conseil Départemental dont la subvention est une aide importante à notre fonctionnement, à Mme Place et M Pieniek, conseillers départementaux qui nous ont attribué une subvention spécifique pour notre colloque, au Crédit Mutuel qui nous soutient, à “MA Création” pour son don conséquent, au Kiwanis Club Romanais qui a renouvelé en 2025 son soutien, à la Mairie de Bourg de Péage qui met à disposition gratuitement la salle Jean Cocteau pour notre colloque et nous a octroyé une subvention, à la Mairie de Romans qui nous loge à la MJD où nous sommes chaleureusement accueillis par Pascale VARRET.

Merci à tous nos partenaires : avocats, travailleurs sociaux, gendarmes, policiers, pour leur patience et leur bienveillance ; au cinéma Lumières qui nous a accueilli pour la projection du film “Cassandre”.

Merci aux magistrats de nous accorder leur confiance ;

Un grand merci aux bénévoles qui agissent à différents niveaux dans notre association : à ceux qui tous les jours, ont en tête les situations de ces mineurs en souffrance, à ceux qui se démènent pour que notre association vive et soit soutenue par de nombreux adhérents – c’est ainsi que nous avons des adhérents de Marseille et que nous avons comme marraine, Ariane ASCARIDE -.

Enfin, je vous dis merci à tous d’être présents aujourd’hui : c’est pour nous un signe important qui nous encourage à poursuivre notre action.

Parce que les mineurs victimes ont besoin d’entendre qu’on les croit et qu’on les protège !

Fabienne CHABOT Présidente

2 RAPPORT D’ACTIVITES

Préambule

“Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix.”

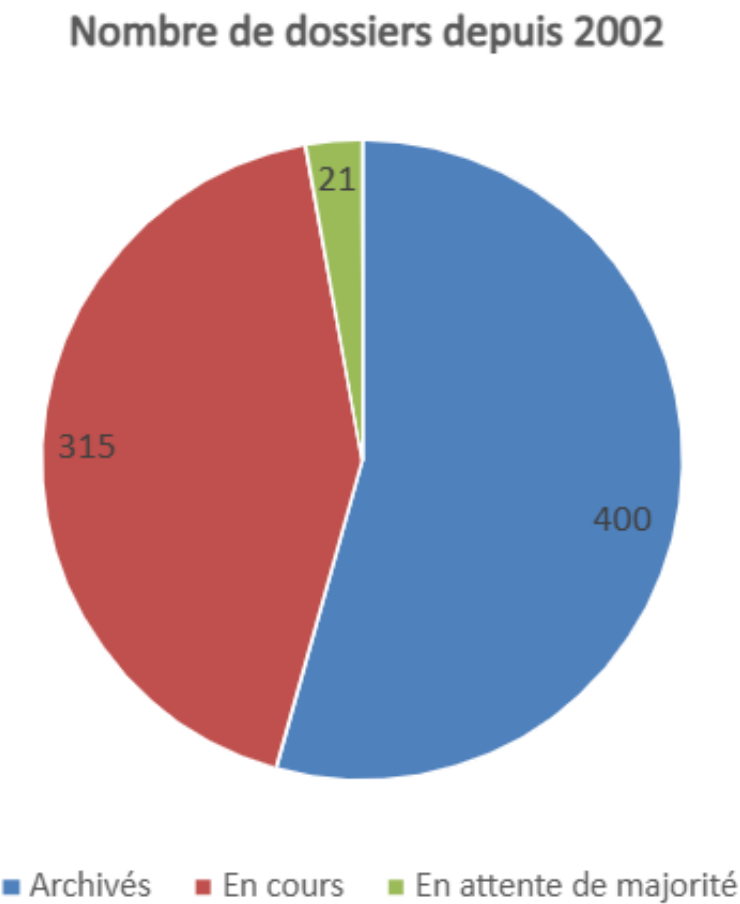
La citation de Sherry Anderson continue de résonner fortement pour nous à l’aube de 2026. Elle rappelle la valeur inestimable de l’engagement bénévole, tout en nous invitant à regarder avec lucidité les limites auxquelles notre association se heurte aujourd’hui.

L’année écoulée nous a montré que la charge de travail, toujours plus dense et parfois envahissante, ainsi que la difficulté croissante à recruter de nouveaux administrateurs ad hoc — notamment en raison de la limite d’âge — imposent une réflexion profonde sur notre organisation. La mise en place du salariat d’une secrétaire a constitué un premier pas important, révélant combien une professionnalisation partielle de notre fonctionnement peut soutenir et sécuriser notre action.

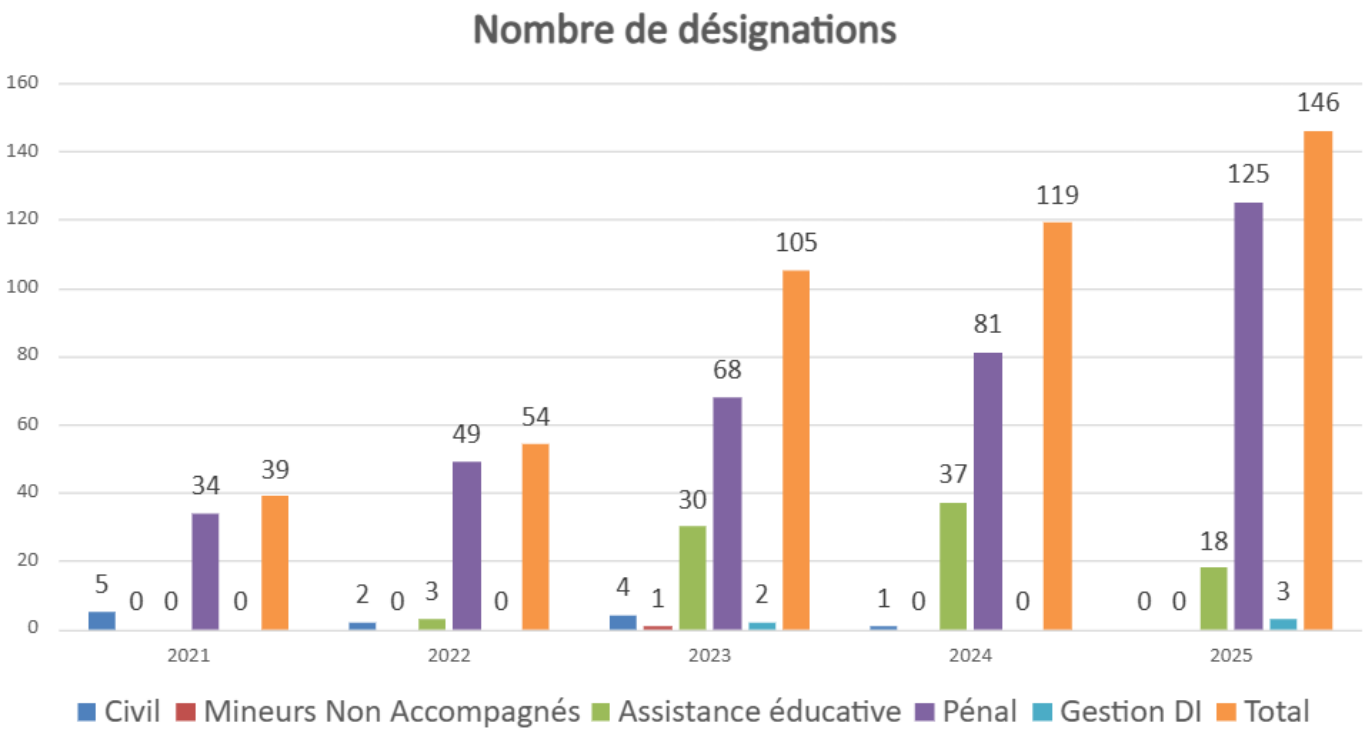
En 2026, nous avons l’opportunité d’aller plus loin : analyser nos besoins réels, clarifier ce qui relève du bénévolat et ce qui doit être confié à des professionnels, et imaginer un modèle durable qui préserve à la fois la qualité de notre mission et l’engagement de chacun.

2.1 QUELQUES CHIFFRES

L'association Chrysallis a traité 736 dossiers depuis sa création en 2002 et la charge de travail se mesure sur le nombre de dossiers en cours, 336, répartis sur les 10 bénévoles qui travaillent en binôme.



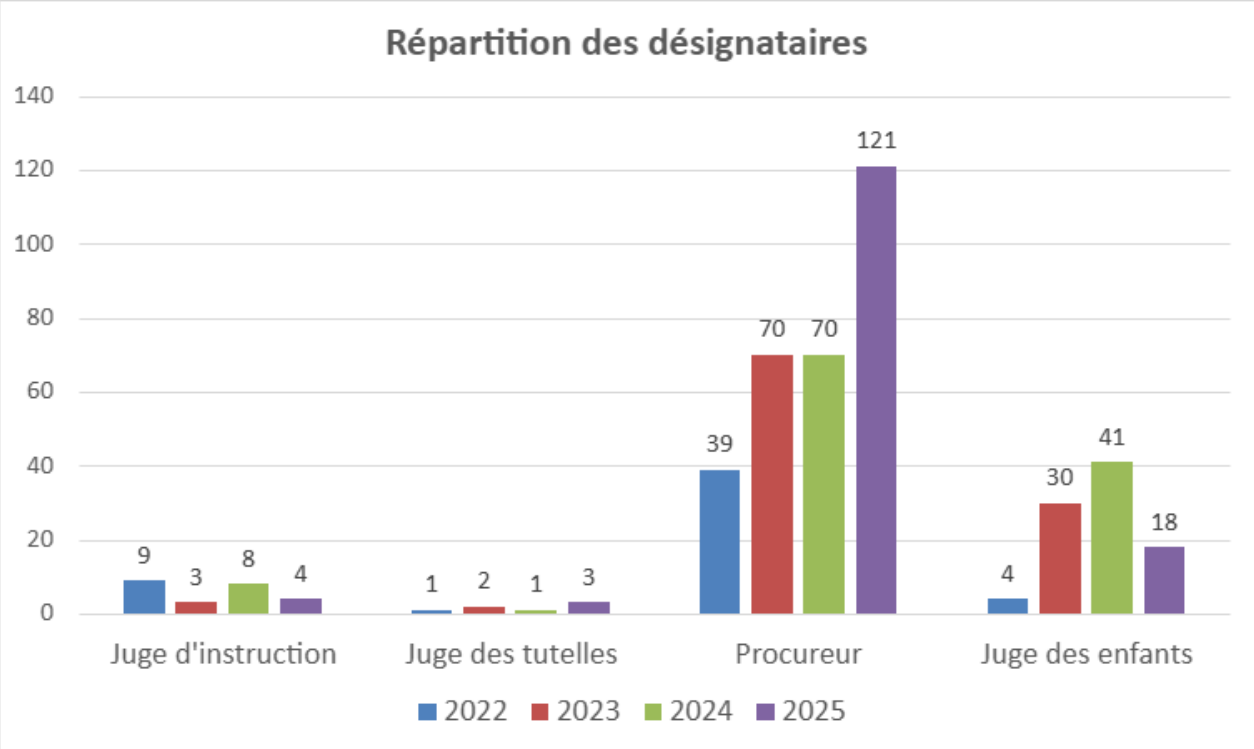
2.1.1 Nombre de désignations



La catégorie “Pénal” est la plus élevée chaque année, avec une croissance constante (de 34 en 2021 à 128 en 2025). Elle représente près de 88 % des désignations en 2025, ce qui souligne une pression croissante sur les administrateurs ad hoc dans ce domaine. Si la tendance se

poursuit, le seuil des 180 désignations pourrait être dépassé, posant la question de la capacité de réponse de l'équipe actuelle.

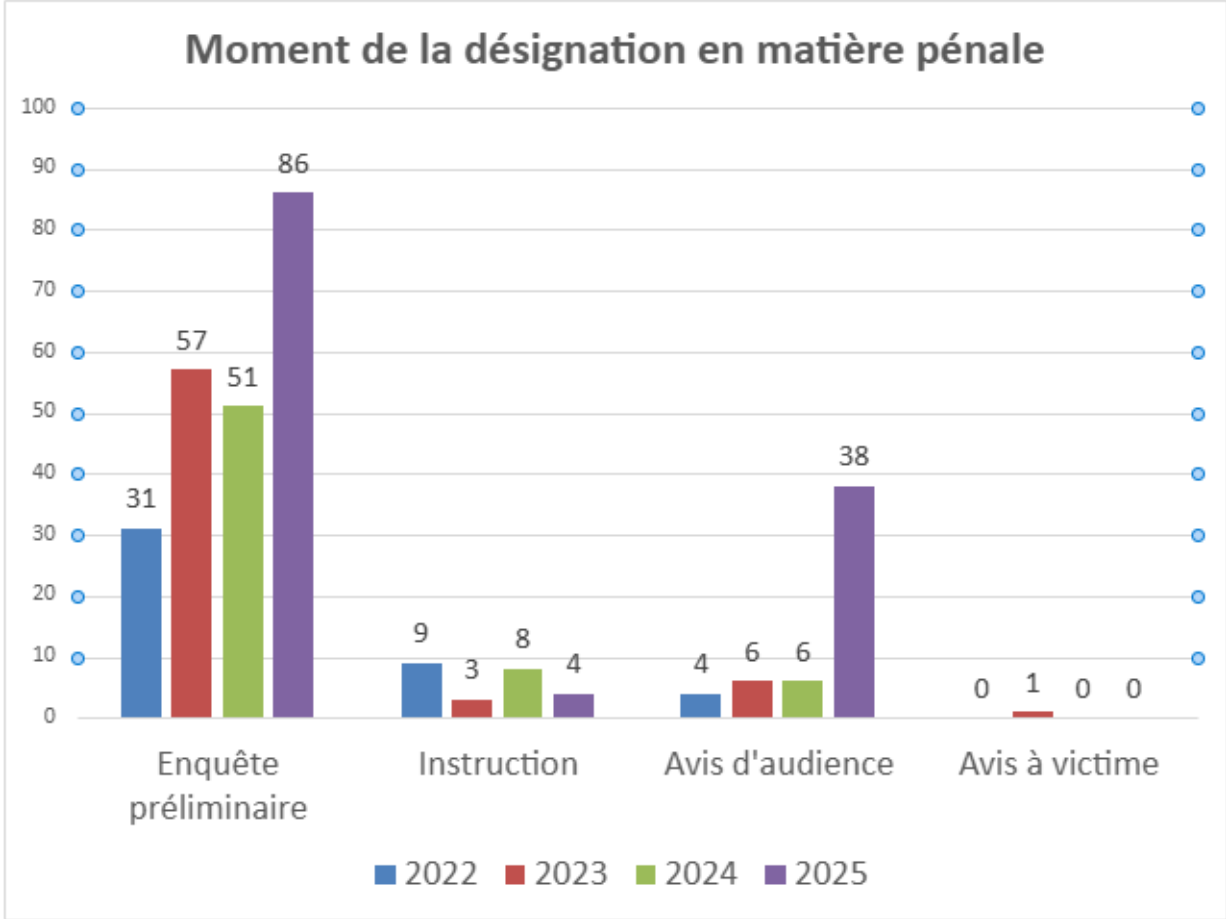
2.1.2 Origine de la désignation



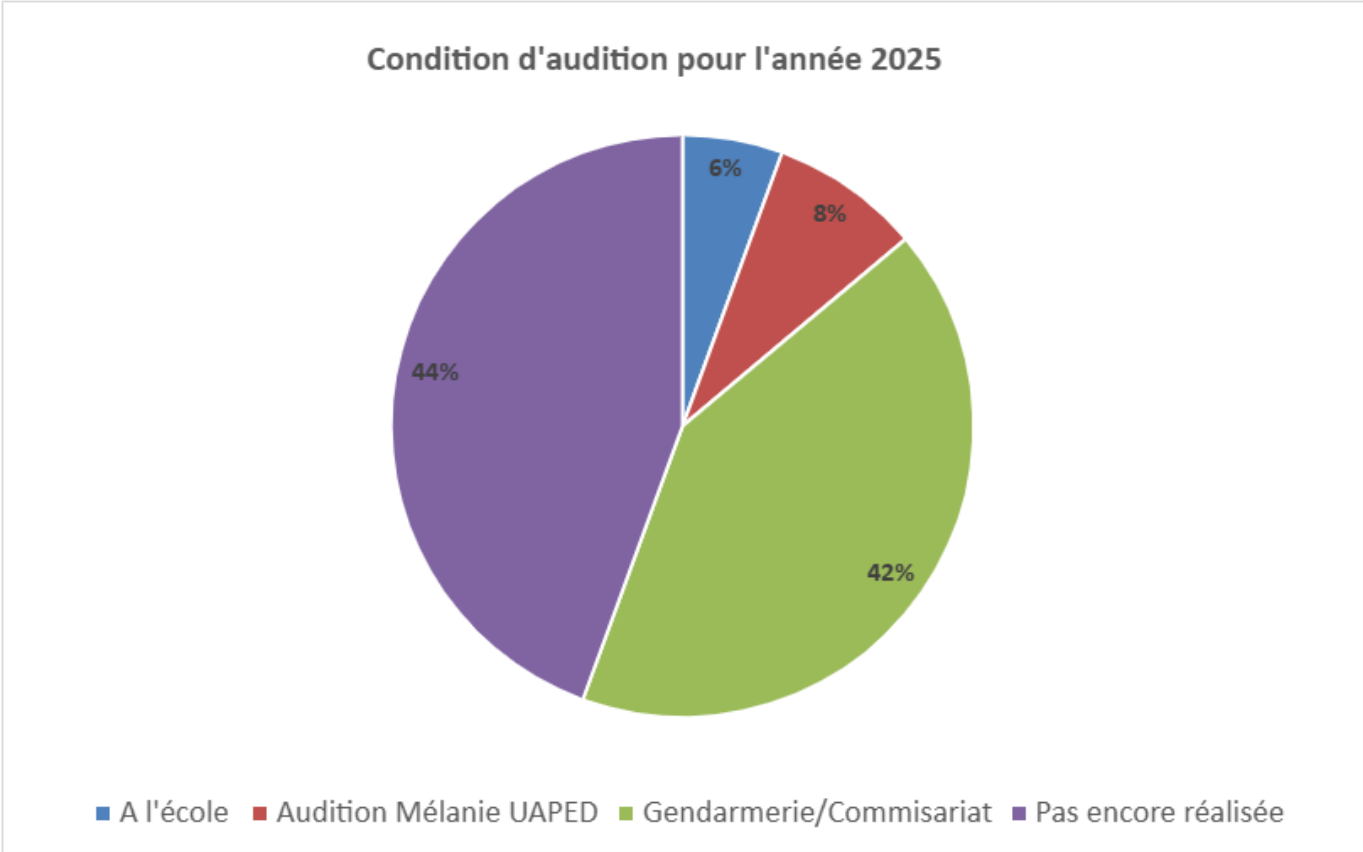
On retrouve une similitude avec le graphique précédent avec prédominance de désignations du procureur.

2.1.3 Moment de la désignation

Comme les années précédentes, en matière pénale, le magistrat nous désigne au tout début de la procédure, avant l'audition de l'enfant soit dans 69% des cas.



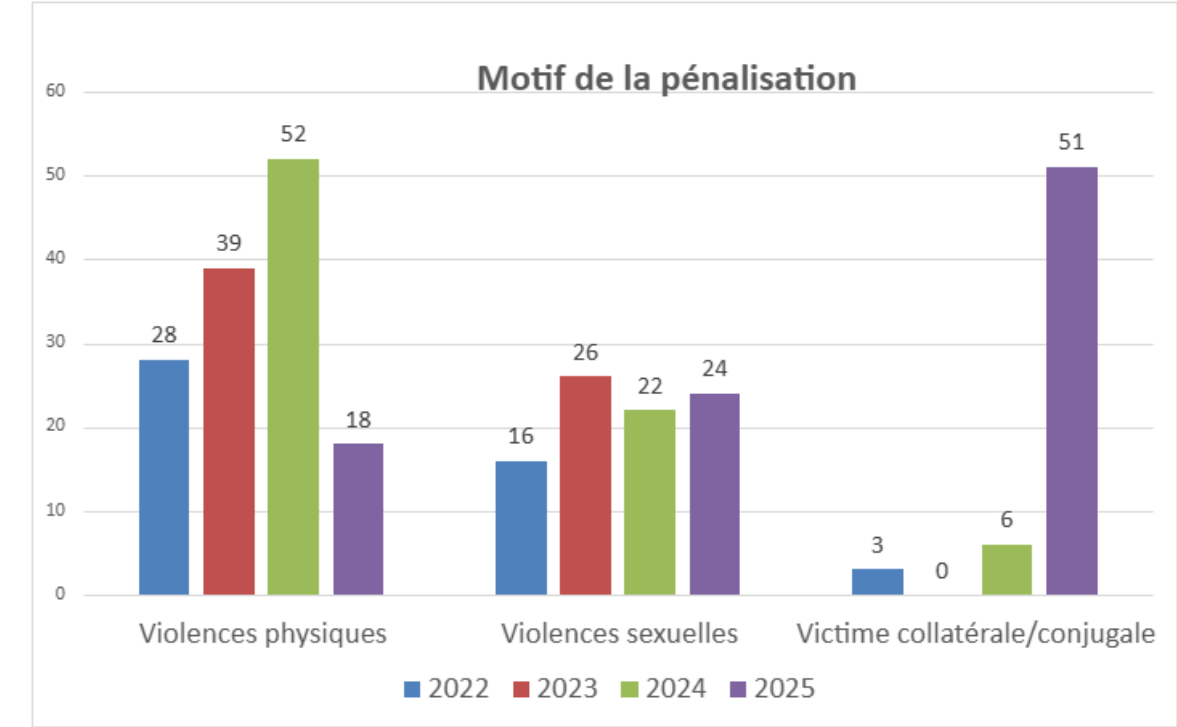
2.1.4 Participation à l’audition



La Drôme dispose de 3 UAPED (Unités d'accueil pédiatriques enfants en danger) mis en service grâce à l'action de l'AMV (Association pour l'accueil des Mineurs Victimes)

Toutefois l'utilisation de cette cellule n'est rendue obligatoire que pour les faits de violences sexuelles.
On peut s'étonner du nombre important 42% - d'auditions réalisées en gendarmerie ou commissariat, lieu où les conditions d'accueil des victimes ne sont pas toujours optimales.

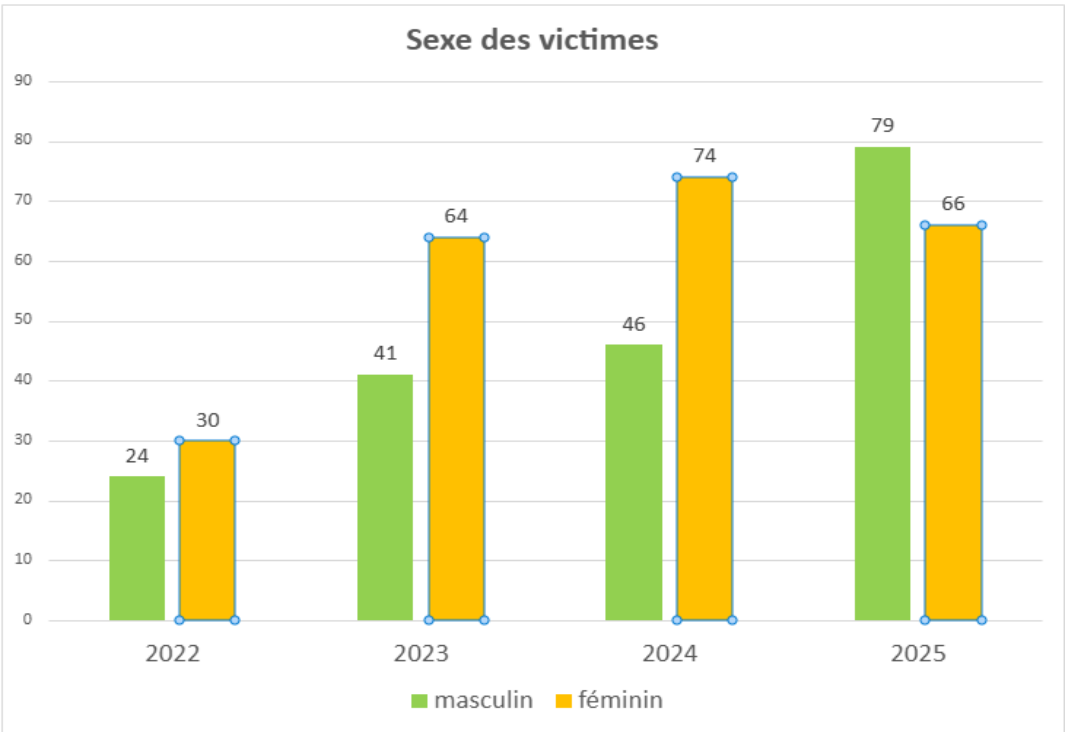
2.1.5 Répartition au pénal



On note un changement majeur dans la manière de qualifier ou de traiter les situations de violences conjugales et/ou de violences physiques (changement de classification, réorientation des dossiers, consigne institutionnelle) et une montée en puissance des violences intrafamiliales.

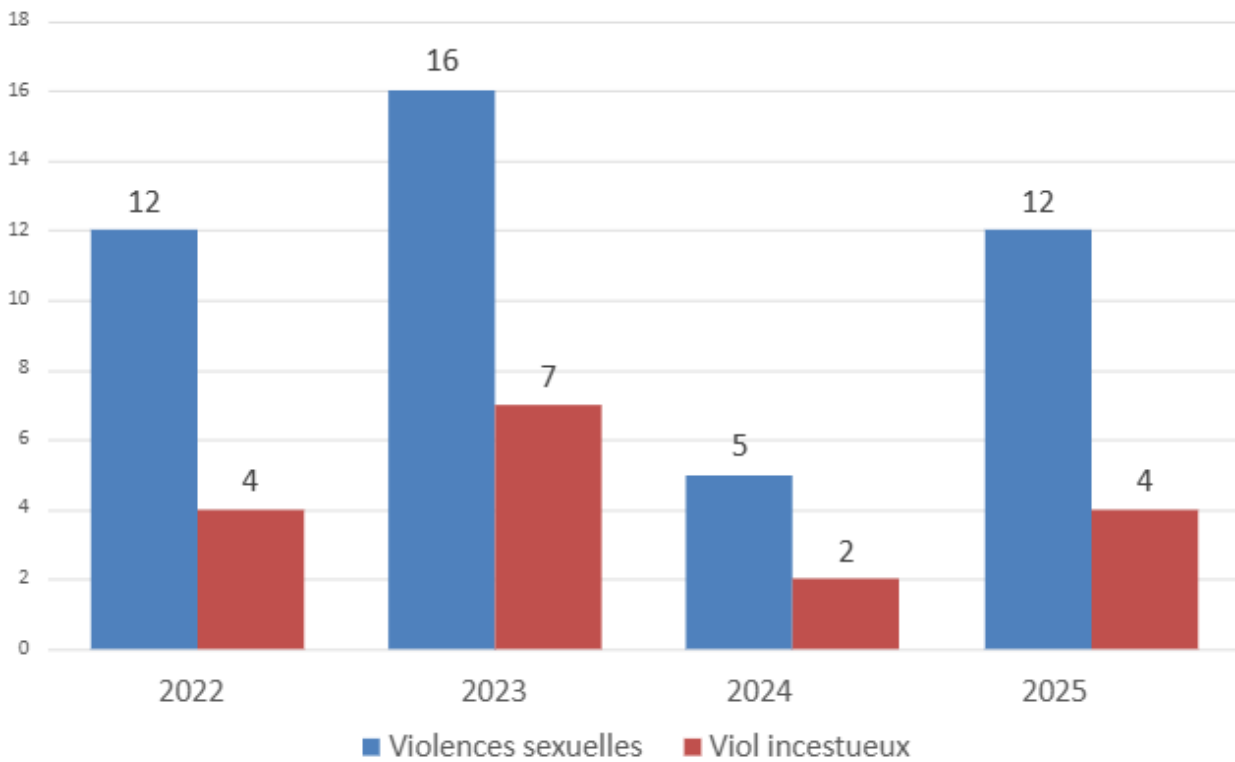
2.1.6 Focus sur les violences faites aux mineurs

Le graphique met en évidence une dynamique très lisible : la féminisation des victimes reste marquée, bien que nous notions en 2025 une inversion ponctuelle de cette tendance certainement liée à la prise en compte des enfants victimes de violences conjugales qui concernent également les garçons.

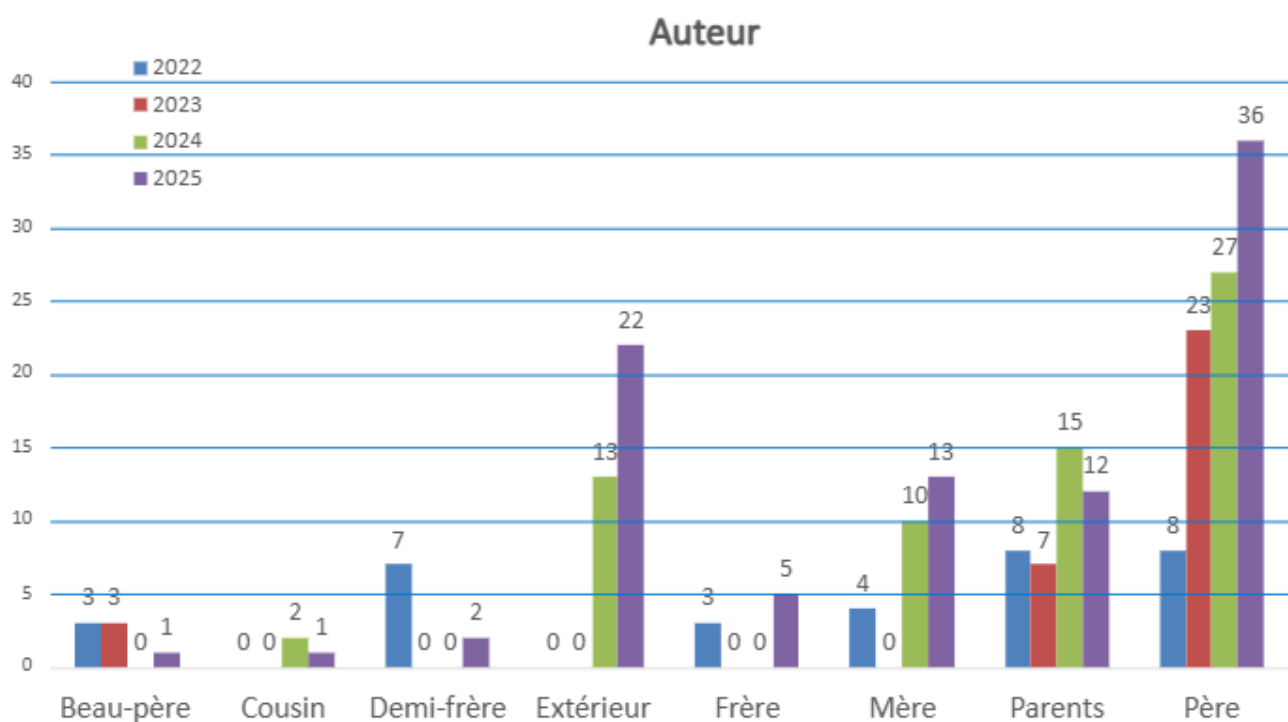


2.1.7 Violences sexuelles faites aux mineurs

La volatilité des chiffres laisse penser que les variations ne reflètent pas uniquement l'évolution des faits, mais aussi des facteurs comme : les modifications des dispositifs de signalement, les campagnes de sensibilisation, le climat social ou médiatique.

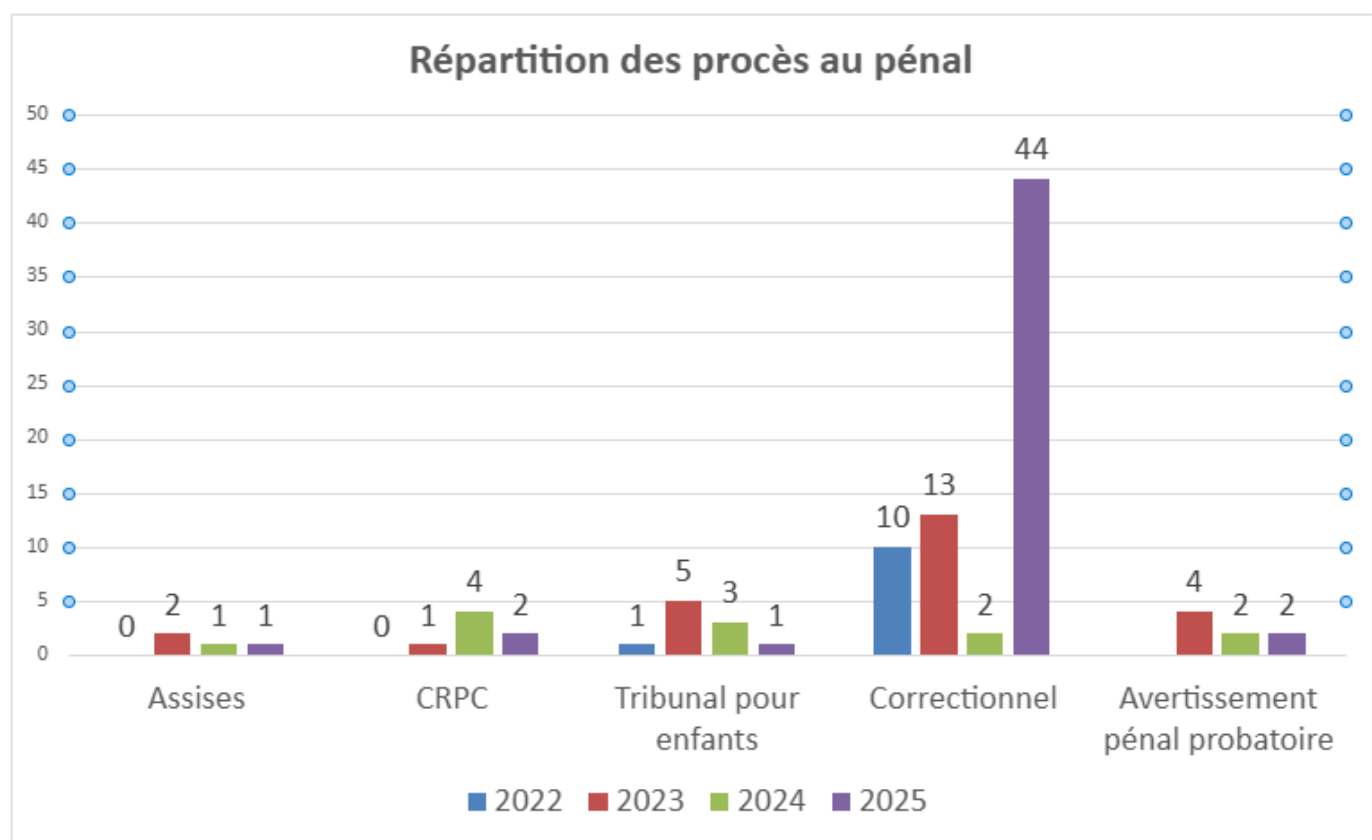


2.1.8 Auteurs des violences faites aux mineurs



Parmi les violences sur mineurs, le père reste de loin, le premier auteur des faits. Le nombre de 22 pour les auteurs extérieurs doit être minoré en raison de l’agression sur 13 collégiens par un voisin unique.

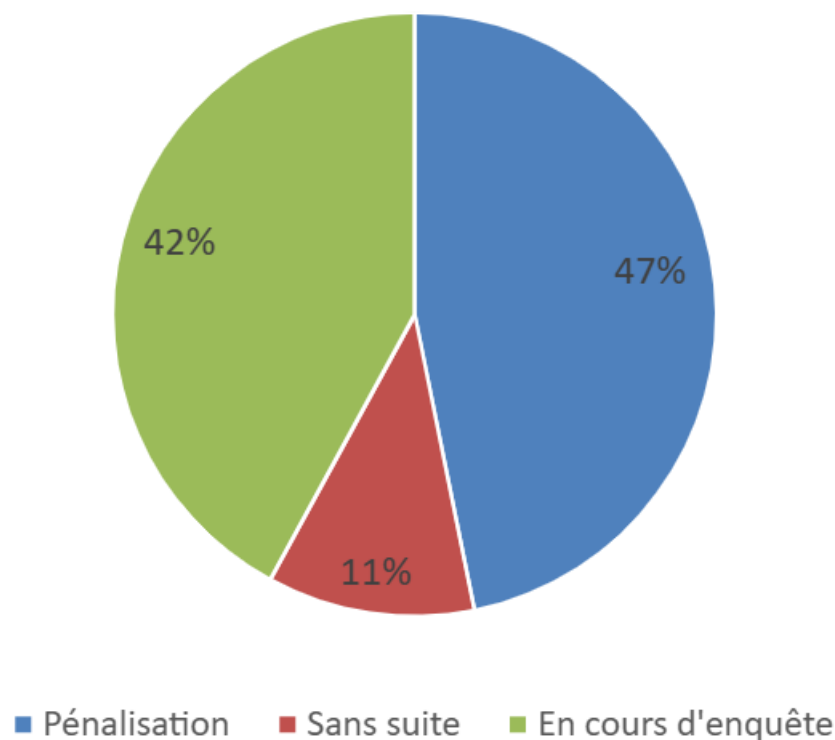
2.1.9 Type de tribunal



A partir de nos données, les mesures prises pour désengorger les tribunaux en matière pénale, CRPC et AAP ne représentent qu’un 1% des infractions délictueuses.

2.1.10 Suite donnée à pénalisation

Photographie des 125 désignations pénales en 2025

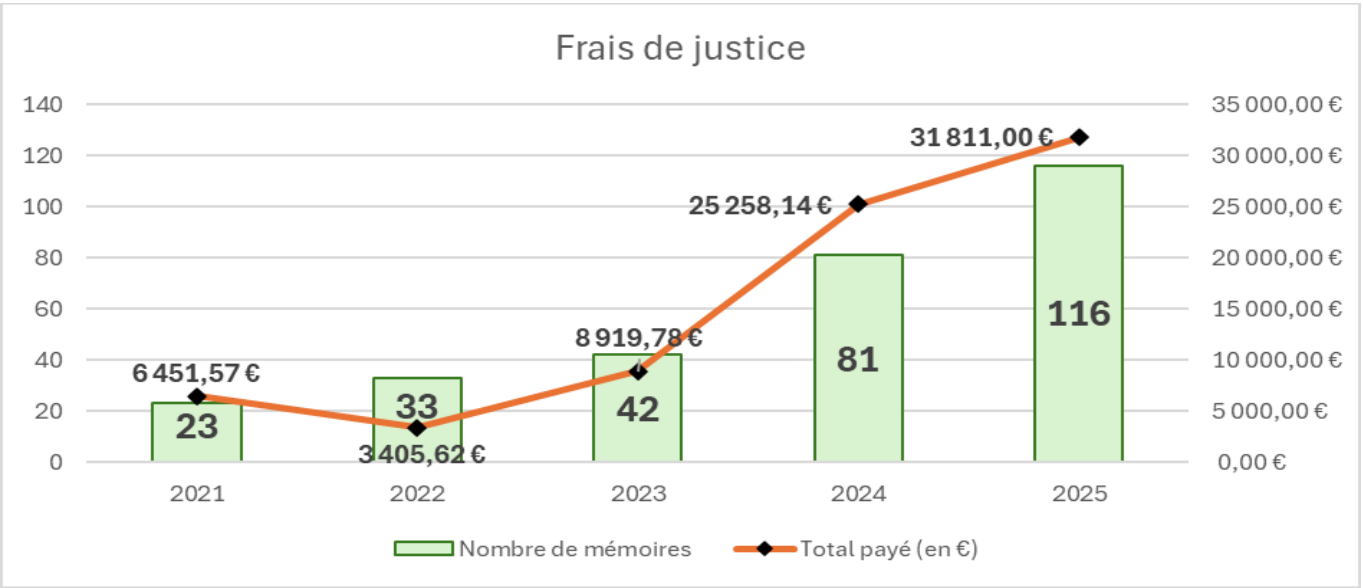


Nationalement, plus d'un tiers des affaires sont classées sans suite. Dans notre graphique, cette catégorie est très minoritaire. Cela peut indiquer :

- un tri préalable plus strict avant transmission,
- un taux de caractérisation des faits plus élevé,
- ou un travail d'enquête initial plus abouti avant saisine.

Une part importante d'affaires est en cours d'enquête C'est cohérent avec la tendance nationale : les parquets reçoivent un flux massif d'affaires, et les enquêtes prennent du temps. Le temps d'une instruction est aussi très long.

2.1.11 Fin de mission



L'association, à travers l'expérience et la rigueur de Françoise Gilles, notre secrétaire, a vu ses rentrées financières liées aux frais de justice progresser de manière spectaculaire atteignant un pic de 31811 € en 2025. Cette hausse s'explique par une augmentation massive du volume de dossiers pris en charge (+176 % de dossiers entre 2023 et 2025) et une meilleure captation des frais éligibles sur la plateforme ChorusPro.

Bien que les ressources générées soient en forte hausse, il convient de souligner que ces montants restent dérisoires au regard de l'investissement humain consenti.

L'indemnité moyenne perçue (environ 282 € par dossier en 2025) ne reflète pas la réalité du temps passé par les administrateurs ad hoc bénévoles. Chaque dossier implique de nombreuses heures de travail : entretiens, déplacements (les AAH sont défrayés de leur frais de déplacement), audiences, rédaction de rapports et suivi psychologique ou juridique.

Si l'on ramenait le montant total payé au nombre d'heures réellement effectuées par les bénévoles, le "taux horaire" qui en découlerait serait extrêmement faible.

Ce constat met en lumière le caractère militant et désintéressé de l'action des administrateurs de l'association. Sans ce bénévolat de compétence, le coût de ces missions pour le ministère de la Justice serait considérablement plus élevé. Les frais de justice perçus couvrent à peine les frais de structure et ne constituent en aucun cas une rémunération de l'acte de protection de l'enfant.

2.1.12 Gestion des comptes des enfants

En 2025 Michèle Pibouleu a géré 36 comptes bancaires, avec 9 nouvelles ouvertures et 7 clôtures par suite de la majorité des jeunes. Le total des placements a atteint 468 000€ en 2025.

Gérer des comptes, outre les démarches, requêtes auprès du JTM (Juge des tutelles des mineurs) et bilans de gestion essentiellement, c'est aussi s'assurer que les placements effectués sont les meilleurs pour les jeunes, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Nous avons, cette année, pour les plus jeunes et lorsque les Dommages et Intérêts représentent une somme suffisante, ouvert des comptes à terme, placements pour 5 ans qui offrent une rentabilité moyenne de 3 % à terme.

Le rendu des Dommages et Intérêts à la majorité des jeunes est toujours un moment émouvant, parfois difficile puisqu'il replonge le jeune et les Administrateurs ad Hoc dans une histoire ancienne mais souvent douloureuse.

2.1.13 Le travail technique de chaque bénévole

Chaque semaine, les bénévoles de l'association se réunissent à la Maison de la Justice et du Droit. Ces temps de rencontre sont essentiels : ils permettent d'échanger sur les dossiers complexes et de coordonner le fonctionnement de l'association. La salle de réunion nous est également mise à disposition, selon nos besoins, pour les diverses commissions et groupes de travail.

Au cours de l'année 2025, il y a eu 4 conseils d'administration, 34 réunions d'AAH le jeudi après-midi, environ 14 heures de formation par AAH et beaucoup d'heures de travail personnel.

L'activité totale en heures de Chrysallis s'élève à 5178 h dont 3563 h en bénévolat et 1613h en salarié et services civiques.

La pérennité de notre action dépend de cette capacité à traiter un flux croissant de dossiers malgré une reconnaissance financière qui demeure symbolique face à la complexité et à la responsabilité des missions confiées.

	POUR L'ASSOCIATION			POUR L'AAH					Déplacements	Total heures journalières	Dont total heures MJD
Date	Bureau/CA /AG démarches en Heure	Interventions extérieures en heures	Administratif de l'association en heures	Réunion AAH en heures	Formations en heures	Analyse de la pratique en heures	Rencontre enfants avocats éducateurs ...heures	Tribunal audiences auditions heures			
Françoise V	34	4,5	128,75	76,75	14	9	21,25	38,75	81,5	589,25	65,5
Patrick	17	10	203,75	67	27	12	23,75	53	59,25	481,25	103,5
Fabienne	46	32,5	198	73	23	3	80	51,5	49,25	553,75	21
Françoise G	16	15	87	77	9	0	18	31	54	320	53
Michèle	13		108	15			6	38	24,5	204,5	28
Marie	11	0	0	31	0	3	36	13,5	27	163	10,5
Bernard	6	12	0	60	8	0	1	0	44	87	63
Nathalie	0	1,5	2	5	0	0	0	0	1	9,5	0
Maryline	5	42	0	67	30	13	20	51	63	333	0
Alex	14	28	7,5	63,5	30,5	12	11,5	16	41	238	67,5
Sylvie	0	25	0	43	30	6	15	10	64,25	193,25	64
Brigitte	11	11	11	45	21,5	15	8	23	22	185	25
Nassira	9	16	0	40	0	6	9,5	13	0	95	36
Odile	6	12	1	2					22	41	8
Véronique	0	0	0	19	0	0	2	0	6	29	0
Total Bénévolat	188	209,5	747	684,25	193	79	252	338,75	495	3563.00	545
Agathe										432	
Jullien										480	
Audrey										430	
Ambre										273	
Total Salarial										1615.00	
									Total général	5178.00	

Le nombre d'heures de bénévolat - soit 3563h - correspond à 2,2 équivalents de temps complet de salarié.

2.1.14 Territorialité de notre mission

La mission d'AAH induit des rencontres avec les mineurs, souvent à la Maison de la Justice et du Droit, mais aussi dans les gendarmeries ou les UAPED, dans les cabinets d'avocats ou bien l'accompagnement auprès d'expert psychologue et bien sûr au tribunal de Valence.
 Le montant de frais de déplacement, premier poste de dépense de l'association atteint 19 647€ soit l'équivalent de 25740 km en sachant que l'association s'est engagée dans le covoiturage et que les administrateurs ad hoc travaillent en binôme.

2.2 FORMATION

2.2.1 Formation générale

Comme en 2025, la formation s'est faite suivant les besoins ponctuels des administrateurs ad hoc par ½ journées.
 Il a été organisé une formation de 8 heures sur les fonctionnalités de notre système d'informations et sur les outils informatiques mis au point pour faciliter les tâches administratives de l'AAH.
 De plus, une demande sur les différents dispositifs de la protection de l'enfance et l'implication de l'administrateur ad'hoc dans ce domaine a été mise en place sur une ½ journée. Ces pseudos formations ont été montées au sein de l'association par les bénévoles les plus aguerris en la matière.

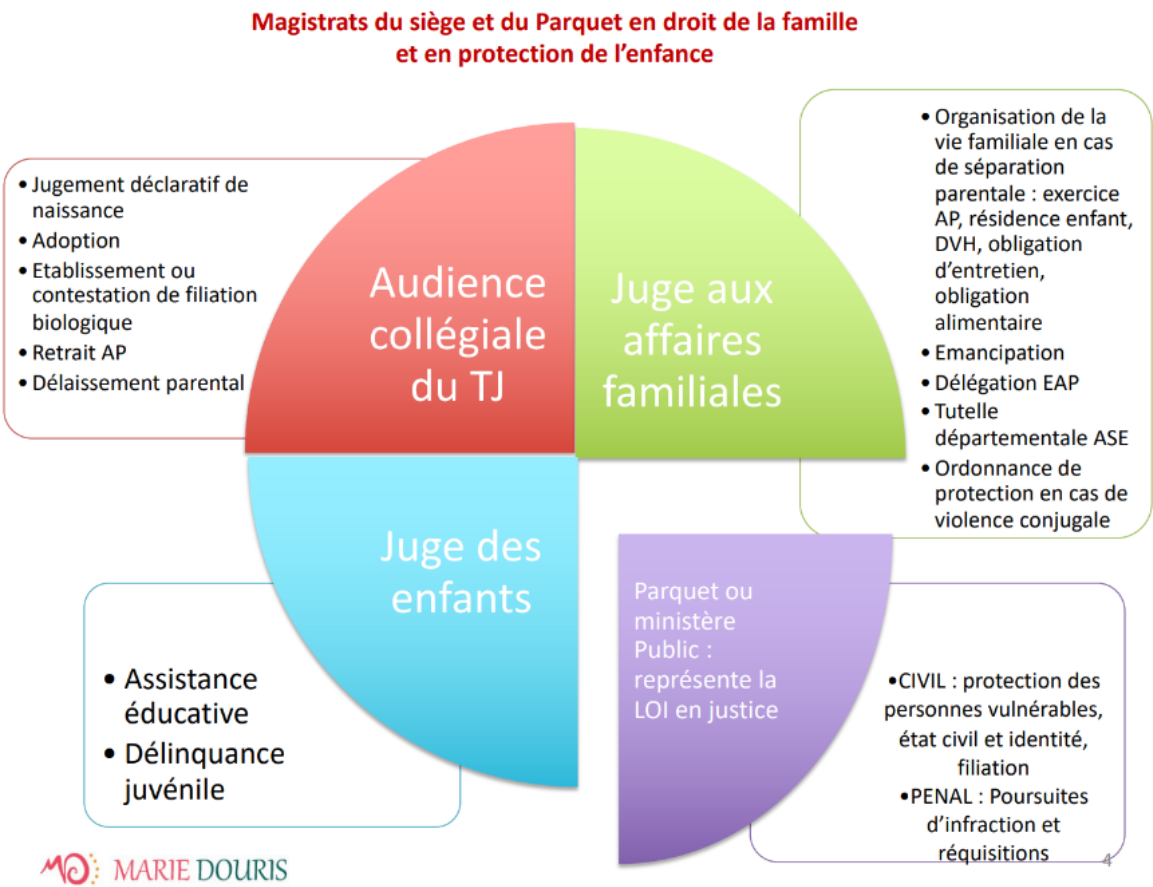
2.2.2 Formation initiale AAH

En juillet, la MJD nous a accueillis durant trois jours pour permettre aux 5 nouveaux AAH et à l'assistante administrative de suivre leur formation initiale obligatoire, préalable indispensable à

leur prise de fonction effective. Celle-ci a été initiée par Isabelle, l'une des juristes de Chrysallis Isère.

2.2.3 Formation sur la protection juridique des enfants victimes

Proposée par une experte en la matière, Marie Douris, cette formation a porté sur le droit de l'enfant à une protection par les parents : la réponse aux besoins de l'enfant suivant l'acte de naissance, la filiation et les éléments de la protection de l'enfance, la responsabilité des administrateurs ad hoc dans l'adéquation entre la décision de protection et les besoins de l'enfant suivant la défaillance parentale : délégation de l'exercice de l'autorité parentale, retrait de l'autorité parentale, le délaissement parental, tutelle des pupilles de l'Etat, tutelle départementale ASE.



2.2.4 Approche formative à partir de cas pratiques

Ces matinées de réflexion menées par Mme Gonnet, notre psychologue — cinq séances de trois heures cette année — sont devenues de vrais temps forts pour le groupe d'AAH. Elles offrent un espace rare, où chacun peut souffler, déposer ce qui pèse, et se sentir pleinement entendu.

Même si le travail en binôme et nos réunions du jeudi nous permettent déjà d'échanger sur les difficultés du quotidien, la présence bienveillante de la psychologue crée une atmosphère différente : plus douce, plus sécurisante, où l'on peut prendre du recul, relire certaines situations avec plus de sérénité, et repartir plus léger.

2.2.5 Colloque Chrysallis

Notre colloque avait pour intitulé :

« L'INCESTE DANS LES FRATRIES : SPÉCIFICITÉS JURIDIQUES ET PSYCHOLOGIQUES.QUELLES RÉPONSES DE LA JUSTICE ? QUELLES PRISES EN CHARGE THÉRAPEUTIQUES ET/OU ÉDUCATIVES ?»

L'association Chrysallis Drôme a constaté une augmentation des désignations pour représenter des victimes d'inceste au sein d'une fratrie. Si certaines explorations sexuelles entre enfants peuvent relever de la sphère familiale lorsqu'il n'y a ni violence ni asymétrie, la situation change dès qu'un déséquilibre d'âge, de maturité ou de pouvoir apparaît : on parle alors de transgression, voire d'abus sexuel, nécessitant l'intervention d'un tiers.

Ces situations soulèvent de nombreuses questions :

- L'inceste fraternel présente-t-il des spécificités ?
- Les qualifications judiciaires actuelles prennent-elles en compte l'évolution des familles et l'exposition précoce des mineurs aux contenus sexuels ?
- Le terme « inceste » doit-il s'appliquer aux relations entre enfants d'éducation (familles recomposées, accueils, établissements) ?
- Le traumatisme est-il comparable à celui provoqué par un inceste commis par un adulte de la famille ?
- Comment défendre simultanément les droits des mineurs victimes et des mineurs auteurs ?
- Quel accompagnement proposer aux enfants et aux parents concernés, et quelles actions spécifiques mettre en place ?



Cette journée a eu pour but de faire le point sur les dimensions juridiques, psychologiques et sociologiques de l'inceste fraternel, puis à ouvrir des pistes de réflexion pour améliorer la compréhension et l'accompagnement de ces situations.

2.3 COMMUNICATION

Chrysallis, désignée exclusivement par les magistrats, n'a pas à rechercher de nouvelles missions d'AAH. En revanche, il nous paraît

essentiel de continuer à faire connaître l'administration ad hoc, d'en expliquer les enjeux, les implications et les limites auprès de nos partenaires, afin de renforcer la compréhension et la qualité de nos collaborations.

2.3.1 Vœux

C'est aussi l'occasion des vœux que nous échangeons avec nos nombreux partenaires avec la tradition de mettre en exergue une citation concernant l'enfant.



2.3.2 Site web Chrysallis Drôme

Le site en place depuis 2022 <https://www.chrysallis-drome.fr/> nous paraît indispensable pour faire connaître la mission de l’administrateur ad’hoc mais il est difficile d’apprécier l’impact sur le public.



AccueilL'association ▼Actualités ▼Notre activité ▼Contact et plan d'accès

Présentation

Chrysallis Drôme a été créée en 2002 dans la Drôme. Au service des mineurs, elle les accompagne et les représente en justice, rassemble des « administrateurs Chrysallis Drôme Ad Hoc » qui se mettent bénévolement au service des enfants pour les représenter devant les juridictions de la Drôme et de la Cour d'Appel de Grenoble.

L'association Chrysallis Drôme est une association à but non lucratif (loi 1901) A ce jour Chrysallis Drôme vit et fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérents, et à quelques subventions des collectivités locales. L'association perçoit des indemnités forfaitaires dont le montant est fixé par le ministère de la justice, pour couvrir les frais des administrateurs Ad Hoc au cours de leurs mandats.



2.3.3 Sexe forum

Du 17 au 21 mars 2025, Chrysallis a participé au forum destiné aux collégiens et aux lycéens et portant sur la prévention autour de la sexualité et des addictions.

2.3.4 Actions auprès des politiques



Des actions de communication ont également été menées auprès des politiques locaux pour promouvoir la reconnaissance du statut des administrateurs ad hoc qui passe par l’envoi de notre rapport d’activités, par l’invitation à notre colloque et nos demandes de financement.Nous avons échangé avec nos députés drômois le 2 septembre 2025 qui ont été très surpris de notre engagement associatif.

2.3.5 Echange avec les avocats du Service des avocats pour Mineurs (SAM)

Une rencontre le 10 avril 2025 a eu lieu entre les avocats du SAM (Service des Avocats pour Mineurs), en présence du bâtonnier, dans le but d'améliorer notre collaboration et d'élargir la représentation de conseil de notre association.

Sur les 146 désignations de l'année 2025, quel que soit l'objet, 82 affaires ont nécessité un avocat (assistance éducative ou pénal après enquête) et nous avons sollicité 24 avocats.

2.3.6 Actions de solidarité

En juin 2025, Chrysallis a participé à une vente de vaisselle organisée par les Kiwanis de Romans, une façon de se faire connaître et de récupérer une petite manne financière.



2.3.7 Interventions auprès de partenaires

Le 13 novembre, nous sommes intervenus lors de la Journée Départementale des Assistants Familiaux dont le thème était “ le recueil de la parole de l'enfant”. Ce partenariat était primordial pour nous car souvent les assistants familiaux sont nos interlocuteurs et accompagnent les mineurs ; une belle journée d'échanges et d'informations.

11, 12 et 13 juin : Intervention aux journées d'étude de la Fédération Nationale des Services Sociaux (Fn3S) dont le thème était : “La sexualité à l'adolescence : quand la découverte de soi devient une mise en danger... quels espaces d'intervention en protection de l'enfance ?” Nous sommes intervenus aux côtés de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie et d'une Juge des Enfants sur la prise en compte de la parole du mineur et l'articulation entre les différents acteurs judiciaires. Ces journées sont à destination de l'ensemble des services d'investigation et d'AEMO de France.

Lien de l'intervention : <https://vimeo.com/1112226606?fl=pl&fe=sh>

2.4 ASSEMBLEE GENERALE

Cette assemblée générale a eu lieu le 27 mars 2025 salle Charlotte Chaze, local prêté gracieusement par le CCAS de Romans.

28 personnes, dont 18 adhérents, 9 pouvoirs ont été reçus (donc 27 votants)

Le rapport moral établi par Fabienne Chabot, présidente, le rapport d'activités par Patrick Dauvier, vice-président et le rapport financier, le budget prévisionnel 2024 par Françoise Villard, trésorière, ont été présentés et votés à l'unanimité des adhérents présents.

A aussi été voté à l'unanimité le montant de la cotisation d'adhésion pour l'exercice 2025 - montant de l'adhésion restant inchangé - à partir de 20€ pour une personne physique et 40€ pour une personne morale.

Les nouveaux membres du conseil d'administration ont été élu, dont voici la liste: ABAD Dominique, BERTHON Viviane, CHABOT Fabienne, DAUVIER Patrick, DELLENBACH Odile, FERY SIMONIAN Brigitte, GILLE Françoise, LIGER Nassira, MAILLON Sylvie, MARTINERO Alex, METRAL Marie, PIBOULEU Michèle, SEGALLA Maryline, VILLARD Françoise.

Le nombre d'adhérents à l'issue du colloque a atteint un record de 110.

2.5 RESSOURCES HUMAINES

2.5.1 Services civiques (SC)

Deux nouveaux SC, Jullien et Agathe, sont venus renforcer nos rangs jusqu'en mai 2025. Ils ont participé à la vie associative, en particulier sur le Sexoforum.

2.5.2 Secrétaire

Recrutée en septembre dernier, Audrey Vanhollebeke témoigne :



J'ai bénéficié d'un accueil et d'un accompagnement de grande qualité qui ont facilité mon immersion au sein de l'association. La formation d'Administrateur Ad Hoc, suivie en amont, a été déterminante pour appréhender la technicité des missions. Au quotidien, mon rôle consiste à soutenir les AAH bénévoles dans leurs démarches administratives afin de les décharger de ces contraintes de gestion. J'assure également le lien opérationnel avec les juridictions et les avocats, participe aux réunions hebdomadaires de coordination et pilote les actions de communication.

Ce soutien logistique est essentiel pour permettre aux bénévoles de se recentrer sur leur cœur de mission : la protection et l'accompagnement des mineurs.

Un premier bilan après 3 mois d'exercice fait l'unanimité au sein des AAH : on a trouvé une perle rare, à l'écoute, intéressée par la fonction, d'une efficacité redoutable et pleine d'initiatives.

2.5.3 Médaille de la Jeunesse du Sport et de la vie associative

Odile DELLENBACH a fondé l'Association Chrysallis Drôme, association Loi 1901, en déposant les statuts de cette dernière, auprès de la préfecture de la Drôme en septembre 2002.



Elle a exercé le poste de Présidente bénévole de l'Association de septembre 2002 à juin 2022. Exerçant la profession d'Avocate au Barreau de la Drôme depuis 1989, et membre de l'association SAM (avocats volontaires pour exercer la défense des mineurs auteurs et victimes), elle a organisé des formations communes avocats et administrateurs ad hoc afin d'améliorer la connaissance réciproque du rôle et des missions respectives de chacun et permettre la mise en place d'une défense prenant en compte les besoins spécifiques des enfants. Pendant ces 20 années, Odile n'a cessé de porter les valeurs du respect de l'enfant et de sa parole. Les 320 enfants accompagnés par Chrysallis sont des enfants et adolescents en souffrance, démunis, isolés voire rejetés. Elle a été médaillée en grande pompe à la Préfecture le 25 septembre.

2.6 CONCLUSION

L'année 2026 sera donc celle de la réflexion, de l'ajustement et, peut-être, de la transformation. Ensemble, nous aurons à définir l'équilibre juste entre bénévolat et professionnalisation pour assurer l'avenir de notre association et la continuité de notre mission auprès des enfants que

nous accompagnons. L’accompagnement de mineurs victimes — qu’il s’agisse de violences, de harcèlement ou d’autres formes de maltraitance — impose un cadre très particulier. L’administrateur ad’hoc doit être capable d’agir avec une vigilance extrême, une sensibilité adaptée et une compréhension fine des enjeux psychologiques et juridiques.

J’ai interrogé l’intelligence artificielle pour connaître les qualités requises pour assurer cette mission d’accompagnement, il ressort :

- 1. Écoute active et bienveillance absolue : l’enfant doit sentir qu’il est entendu, respecté et protégé.
- 2. Compréhension du développement de l’enfant : un administrateur ad hoc ne remplace pas un psychologue, mais il doit comprendre comment un enfant perçoit et exprime un traumatisme.
- 3. Maîtrise du cadre légal de la protection de l’enfance : l’administrateur ad hoc devient un intermédiaire protecteur, pas un enquêteur.
- 4. Coordination avec les professionnels spécialisés : l’objectif est d’éviter les ruptures, les doublons ou les contradictions dans l’accompagnement.
- 5. Neutralité émotionnelle et stabilité : un enfant victime a besoin d’un adulte qui ne vacille pas.
- 6. Confidentialité stricte et éthique irréprochable : la confiance se construit sur la discrétion et la loyauté.
- 7. Capacité à créer un cadre sécurisant : l’administrateur ad’hoc devient parfois le seul adulte neutre et protecteur dans l’environnement immédiat de l’enfant.
- 8. Représentation fidèle de l’intérêt supérieur de l’enfant : c’est le cœur de la mission.

Je suis satisfait de cette analyse qui pose les prémices du profil de poste pour recruter nos futurs AAH.

Patrick DAUVIER Rapporteur

3 RAPPORT FINANCIER 2025

3.1 COMPTE DE RESULTAT exercice du 1-01 au 31-12-2025

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achat	602.85 €	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	6,601.70 €
Achats d'études et de prestations de services	0.00 €	Prestation de services	5,580.00 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0.00 €	Vente de marchandises	964.00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0.00 €	Produits des activités annexes	57.70 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	602.85 €		0.00 €

Autres fournitures	0.00 €		0.00 €
61 - Services extérieurs	3,210.74 €	74- Subventions d'exploitation	22,100.00 €
Sous traitance générale	1,519.91 €	Etat: ANS, ARS, ...	0.00 €
Locations	570.80 €		0.00 €
Entretien et réparation	847.70 €	Région(s):	0.00 €
Assurance	176.93 €		0.00 €
Documentation	95.40 €		0.00 €
Divers	0.00 €	Département(s):	17,000.00 €
62 - Autres services extérieurs	33,436.29 €		0.00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12,866.45 €	Commune(s) :	200.00 €
Publicité, publication	324.06 €	Subvention communauté de communes et agglomération	0.00 €
Déplacements, missions	19,647.33 €		0.00 €
Frais postaux et de télécommunications	288.69 €	Organismes sociaux (à détailler) :	0.00 €
Services bancaires, autres	309.76 €		0.00 €
63 - Impôts et taxes	186.00 €	Fédération	0.00 €
Impôts et taxes sur rémunération	186.00 €	Fonds européens	0.00 €
Autres impôts et taxes	0.00 €	ASP	0.00 €
64- Charges de personnel	13,196.30 €	Autres recettes	4,900.00 €
Rémunération des personnels	7,929.65 €		0.00 €
Charges sociales	5,266.65 €	75 - Autres produits de gestion courante	42,428.65 €
Autres charges de personnel	0.00 €	Dont cotisations	3,240.00 €
65- Autres charges de gestion courante	0.00 €	76 - Produits financiers	1,387.80 €
66- Charges financières	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	2,430.00 €
67- Charges exceptionnelles	567.68 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	416.67 €
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	1,527.86 €	79 - Transfert de charges	0.00 €
TOTAL DES CHARGES	52,727.72 €	TOTAL DES PRODUITS	75,364.82 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	50,478.00 €	87 - Contributions volontaires en nature	50,478.00 €
Secours en nature	0.00 €	Dons en nature	0.00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1,800.00 €	Prestations en nature	1,800.00 €
Personnel bénévole	48,678.00 €	Bénévolat	48,678.00 €
TOTAL DES CHARGES	103,205.72 €	TOTAL DES PRODUITS	125,842.82 €

Résultat : 22,637.10 €

Produits

On constate une hausse globale des produits de l'exercice par rapport à 2024 (+11.78%), soit + 7940 €.

Cette augmentation concerne principalement le poste « produits de gestion courante » (+43%) incluant :

- Les indemnités de fin de mission qui ont atteint 31811 € contre 25037 € en 2024. La forte hausse du nombre de désignations, comme évoqué dans le compte-rendu d'activités, non seulement en 2025 mais aussi les 2-3 dernières années précédentes, fait qu'on a plus d'affaires qui se terminent (classement sans suite, audience au pénal ou au civil,) ; ce qui nous permet d'obtenir les indemnités de frais de justice correspondantes.
- Les adhésions à notre association : celles-ci sont plus élevées, 3240 € contre 2557 € en 2024 avec un nombre d'adhérents moins élevé, 81 dont 11 personnes morales, contre 96 adhérents en 2024 incluant 8 personnes morales.
- Les dons et mécénats qui sont en forte hausse liés principalement au soutien apporté par l'entreprise M.A. Création (artisan pâtissier) et par le Kiwanis Club qui a reconduit le don fait en 2024. Nous les remercions pour leur geste ainsi que les individuels qui ont fait un don. A noter cependant qu'en 2024, l'aide de 1500 € du Kiwanis figurait en « autres subventions » et non en « autres produits de gestion courante ».

Les prestations de service ont aussi augmenté (+4%) correspondant à un nombre de participants plus important à notre colloque annuel : 248 contre 203 en 2024.

Le poste « subventions d'exploitation » est en baisse du fait de l'arrêt des aides de l'Etat au 31/12/2024 pour le contrat aidé de notre secrétaire, Ambre Petitpierre, dont le contrat de travail s'est achevé au 30/06/2025.

Les subventions ont augmenté pour le Conseil Départemental de la Drôme et le FDVA [Fonds de Développement de la Vie Associative) qui a apporté une aide pour le fonctionnement de l'association (possible tous les 3 ans seulement) et pour l'organisation du colloque.

Augmentation de la « reprise sur amortissements » : annuité pleine de la subvention obtenue fin 2024 du Conseil Départemental de l'Isère pour l'acquisition de matériels informatiques.

Baisse des produits financiers (baisse du taux d'intérêt) et des produits exceptionnels (moins d'article 475-1 demandé ou obtenu).

Charges

Les charges totales 2025 sont en baisse par rapport à 2024 de +6%, soit 3392 €. Les principales lignes comptables qui ont subi des variations sont les suivantes :

- Les « fournitures d'entretien et petit matériel » ; il s'agit des fournitures de bureau dont la charge est en légère hausse : il a fallu revoir le classement et l'archivage des dossiers des mineurs.
- Les dépenses de « sous-traitance générale » sont plus faibles par rapport en 2024 où nous avons réalisé ou reproduit plusieurs ouvrages à destination des enfants (livret pour les enfants accompagnés) et des administrateurs ad-hoc (cahier pratique de l'AAH, documentation sur les enfants victimes de violences conjugales). Le flyer de présentation de Chrysallis a également été renouvelé.
- La charge du poste 62 « autres services extérieurs » est au même niveau que l'exercice précédent. Les rémunérations des intermédiaires et honoraires intègrent l'installation de sauvegardes externalisées sur tous les postes individuels de matériel informatique, le coût des intervenants au colloque, les séances d'analyse de la pratique (5) et les indemnités des services civiques au 1er semestre (régées à la Fédération des Œuvres Laïques, leur employeur). Les remboursements de frais de déplacement aux AAH demeurent le 1er poste de dépenses (37% de l'ensemble des charges).
- La charge de personnel est inférieure à 2024 : 9 mois de salaires contre 11 mois l'année précédente.
- La dotation aux amortissements est plus importante car en 2024 on avait comptabilisé seulement 1 mois d'amortissements sur les investissements informatiques réalisés (ordinateurs, imprimante,).

Analyse du résultat

L'excédent réalisé sur l'exercice s'élève à 22 637,10 €. Ce résultat positif provient, de produits « exceptionnels », mécénat pour 5500 €, subvention FDVA pour le fonctionnement de 3000 € accordée tous les 3 ans seulement, indemnités de justice élevées, d'une part et de charges maîtrisées et inférieures à 2024, notamment en charges de personnel, d'autre part.

3.2 BILAN au 31/12/2025

Passif

Les fonds propres sont en augmentation du fait des résultats positifs des années précédentes et de cet exercice ; ils atteignent au 31/12/2025 la somme de 98 495,39 € contre 76 274,96 € au 31/12/2024.

Les dettes fournisseurs sont très inférieures à l'exercice précédent ; en 2024, il s'agissait de frais de déplacement des administrateurs ad-hoc non remboursés.

Les dettes fiscales et sociales correspondent à des cotisations sociales non prélevées fin décembre.

La somme de 1000 € comptabilisée en produits constatés d'avance correspond à une subvention perçue du FDVA pour la réalisation d'un livret d'accueil pour les mineurs. Cette action n'a pas été réalisée en 2025, elle a débuté en 2026.

Actif

La valeur nette de l'actif immobilisé est en diminution du fait des amortissements pratiqués sur les investissements réalisés en 2022 et 2024. Nous n'avons pas engagé de nouvel investissement en 2025.

Le niveau des créances est très inférieur à l'année précédente, il s'agit des fins de missions réalisées en 2025 et non payées au 31 décembre. En 2024, outre quelques indemnités de fin de missions non perçues, nous n'avions pas encaissé le solde de la subvention du Conseil Départemental de la Drôme.

L'excédent significatif dégagé sur l'exercice comptable et le niveau moindre des créances se traduisent par une bonne disponibilité en trésorerie.

Actif	N		N-1
	Brut	Amortissement Net	Net
Actif Immobilisé			
Immobilisation Corporelle			
- Matériel	5,811.33 €	3,536.38 €	2,274.95 €+
Autres Immobilisations			
Financières			
- Participation		0.00 €	0.00 €
- Titres		15.00 €+	15.00 €+
Total 1		2,289.95 €	4,135.49 €
Actif Circulant			
Créances		9,532.98 €+	15,114.50 €+
Disponibilité Trésorerie		90,958.55 €	67,435.23 €
- CREDIT MUTUEL ASSO		8,870.02 €	5,725.05 €
TRANQUILITÉ			
- LIVRET BLEU		82,087.98 €	61,699.18 €
- CAISSE		0.55 €	11.00 €
Charges Constatées d'Avance		24.00 €+	0.00 €
Total 2		100,515.53 €	82,549.73 €
Total général		102,805.48 €	86,685.22 €
Passif	N		N-1
Fonds Propres			
Report à nouveau		75,217.09 €	63,911.95 €
Excédent ou Déficit		22,637.10 €	11,305.14 €
Situation Nette		97,854.19 €	75,217.09 €
Subvention d'Investissement		641.20 €+	1,057.87 €+

Total 1	98,495.39 €	76,274.96 €
Fonds Reportés	0.00 €	0.00 €
Total 2	0.00 €	0.00 €
Provisions	0.00 €	0.00 €
Total 3	0.00 €	0.00 €
Dettes		
Dettes Fournisseurs	1,491.00 €+	6,052.46 €+
Dettes Fiscales et Sociales	1,819.09 €+	2,199.56 €+
Dettes Immobilisations	0.00 €	2,158.24 €+
Produits Constatés d'Avance	1,000.00 €+	0.00 €
Total 4	4,310.09 €	10,410.26 €
Total général	102,805.48 €	86,685.22 €

Analyse du bilan

La situation financière de l’association est saine. Le bon niveau des fonds propres nous rassure pour la pérennisation du poste de secrétariat que nous avons renforcé à l’automne dernier. Nous avons fait le choix de recruter une personne qualifiée et avec de l’expérience dans notre domaine d’activités, Audrey VANHOLLEBEKE. Le nombre d’heures de travail a été augmenté par rapport au contrat d’Ambre Petitpierre, 24 h hebdomadaires contre 10 heures. Cette décision de recrutement était devenue indispensable pour soulager les administrateurs ad-hoc en surcharge de travail et que nous peinons à recruter de nouveaux bénévoles. Ainsi en 2026, la charge de personnel va devenir le 1er poste de charges.

Au niveau des produits, ils devraient être en baisse : non reconduction de la subvention de fonctionnement FDVA. Le soutien significatif de nos mécènes (MA Création et Kiwanis Club) ne sera pas forcément renouvelé et au même niveau ! Enfin, nous avons constaté une baisse de nos désignations en assistance éducative. Si cela se confirme, le niveau des indemnités de justice sera revu à la baisse.

Face à l’incertitude de certains produits, les réserves financières sont nécessaires pour poursuivre nos missions avec plus de sérénité.

3.3 BUDGET PREVISIONNEL 2026

Charges

Les dépenses habituelles sont réajustées pour tenir compte de l’augmentation normale. Les principaux postes de charge qui vont évoluer significativement en 2026 sont les suivants :

- Sous-traitance : baisse liée à la décision de ne plus assurer de repas lors du colloque
- Entretien et réparation : hausse correspondant à l’abonnement Microsoft 365 business pour chaque poste informatique individuel ; contrat de maintenance pour la sauvegarde externalisée de chaque poste (en 2025, ces charges ont couru sur 5 mois seulement)
- Rémunérations des intermédiaires et honoraires : baisse de cette charge, en 2025 on avait des honoraires pour la formation initiale des administrateurs ad-hoc, cette formation sera désormais financée par la FENAAH (Fédération nationale des administrateurs ad-hoc). On avait également en 2025 une charge pour l’installation des sauvegardes externes sur chaque poste de travail.
- La hausse la plus importante concerne les frais de personnel. Chrysallis a recruté en septembre dernier une secrétaire expérimentée et qualifiée dans notre secteur d’activité, sur la base de 24h hebdomadaires. Le 1er semestre 2025, la secrétaire en poste assurait 10h hebdomadaires.

Produits

- La vente de prestations de service et produits finis est estimée à la baisse du fait de l’arrêt de la vente de repas lors du colloque
- Baisse de la subvention FDVA car en 2025 nous avons bénéficié d’une subvention de fonctionnement mais celle-ci n’est possible que tous les 3 ans. Nous avons déjà enregistré une recette de 1000 € du FDVA pour la réalisation d’un livret d’accueil à destination des mineurs victimes (versée sur 2025 mais extournée sur 2026 car l’action n’a pas pu être réalisée en 2025).

- Augmentation significative de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Drôme. La très forte hausse des désignations a augmenté l'ampleur des tâches administratives des AAH, les besoins de formation, les déplacements. Par conséquent, la subvention sollicitée avait besoin d'être reconsidérée à la hauteur des besoins de Chrysallis.
- L'association est à la recherche de nouveaux financeurs, c'est ainsi que nous avons adressé une demande de subventions auprès des « entreprises du cœur ».
- En 2025, nous avons déposé un grand nombre de comptes-rendus de fin de mission (dossiers en retard, affaires closes,) mais le niveau risque d'être moindre en 2026, nous avons moins de désignations en assistance éducative ; d'où une baisse prévisionnelle des indemnités de justice.
- Autres produits de gestion courante : en 2025, nous avons eu 2 mécènes qui ont versé au total la somme de 5500 € ; il n'est pas assuré d'obtenir le même niveau de soutien en 2026.

Le total du budget prévisionnel en équilibre pour 2026 s'élève à 66 600 €.

CHARGES	Charges prévision ex. 2026	Charges réalisées en 2025	PRODUITS	Produits prévision Ex. 2026	Produits réalisés en 2025
60-Achat	800	602.85	70-Vente de produits finis, prestations services.	4380	6601.7
Achats d'études et de prestations de services	800	602.85	Prestation de services (colloque)	4340	5580
Achats non stockés de matières et fourniture.					
Fournitures non stockables (eau, énergie)			Vente de marchandises		964
Fourniture d'entretien et de petit équipement			Produits des activités annexes	40	57.7
Autres fournitures					
			74- Subventions d'exploitation	31200	22100
61 - Services extérieurs	3285	3210.74	Etat: ANS,ARS, ASP (contrat aidé), FIPD	3000	4500
Sous-traitance générale	1000	1519.91	ETAT-Région(s) FDVA		
Locations	600	570.8			
Entretien et réparation	1400	847.7	Département(s)	23000	17000
Assurance	185	176.93			
Documentation & abonnement	100	95.4	Commune(s)	200	200
Divers					
			Subvention Communauté de communes et agglomération		

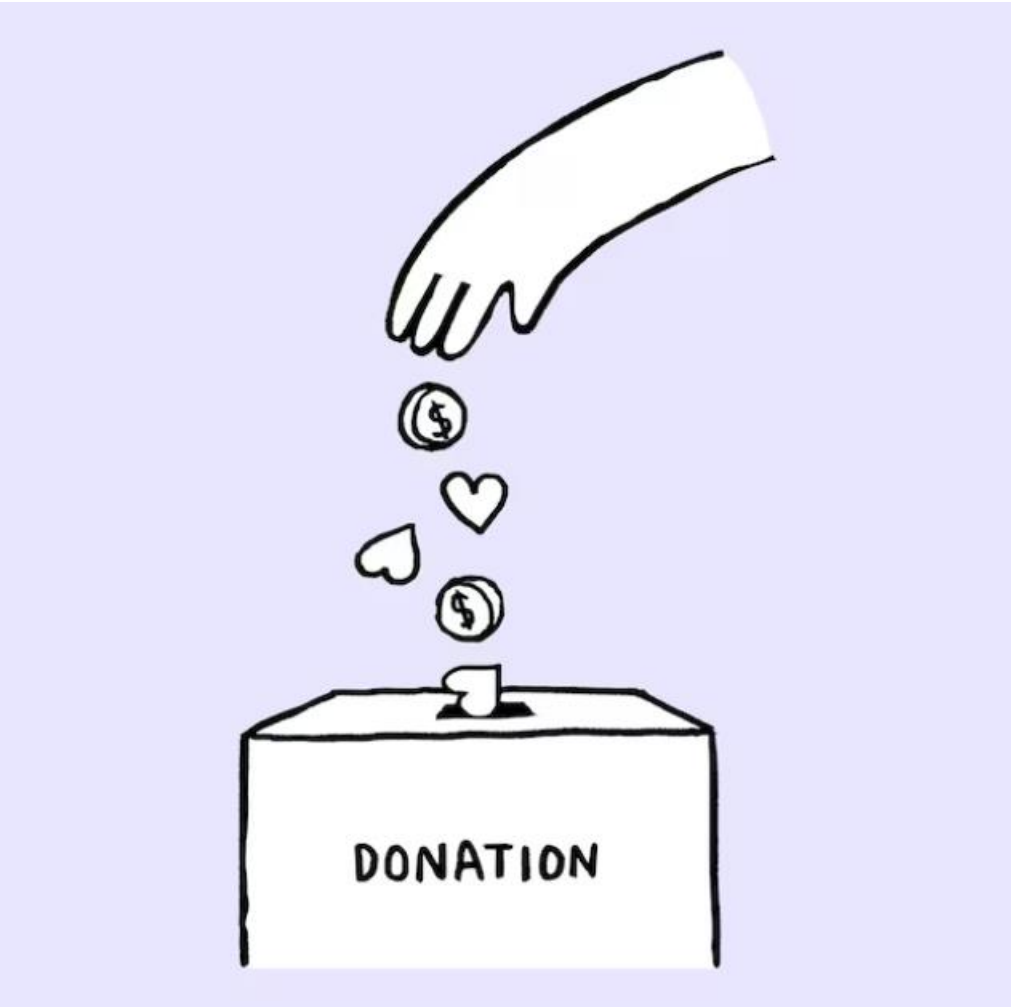
62 - Autres services extérieurs	31220	33436.29			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9300	12866.45	Organismes sociaux		
Publicité, publication	300	324.06			
Déplacements, missions	21000	19647.33	Fédération		
Frais postaux et de télécommunications	300	288.69			
Services bancaires, Adhésion. Diverses, autres	320	309.76	Fonds européens		
63 - Impôts et taxes	400	186	Autres subventions : Crédit Mutuel, Ese du cœur	5000	400
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes (Uniformation)	400	186	75 - Autres produits de gestion courante (IFM)	27600	42428.65
64- Charges de personnel	29260	13196.3	Indemnités Justice p-fin de mission	23300	31811
Rémunération des personnels	16560	7929.65			
Charges sociales	12700	5266.65	Cotisations	2500	3240
Autres charges de personnel			Autres produits courants (dons, mécénat)	1800	7377.65
65- Autres charges de gestion courante	0	0			
66- Charges financières	0	0	76 - Produits financiers	1000	1387.8
67- Charges exceptionnelles	0	567.68	77 - Produits exceptionnels (art.475-1,375)	2000	2430
68- Dotation aux amortissements & prov	1635	1527.86	78 – Reprises sur amortis.et provisions	420	416.67
691 - Transfert de charges (DI)			79 - Transfert de Produits (IJ maladie)		
TOTAL DES CHARGES	66,600.00 €	52,727.72 €	TOTAL DES PRODUITS	66,600.00 €	75,364.82 €

Merci pour votre attention.

Françoise VILLARD Trésorière



L'équipe lors du colloque



Votre soutien financier est essentiel pour nous permettre de continuer à offrir un accompagnement juridique et moral à ceux qui en ont le plus besoin. En effet, vous contribuez

directement à la protection des droits et à la représentation des mineurs en situation de fragilité. Votre cotisation est un acte concret qui nous permet de poursuivre notre action essentielle. Ensemble, faisons une différence dans la vie de ceux qui ont besoin de nous. Avec Helloasso c'est facile en passant par ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/chrysallis-drome/formulaires/2>



ROMANS SUR ISÈRE

**- LA
D R O
M E -** LE DÉPARTEMENT


MINISTÈRE de la JUSTICE
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

Maison de la Justice et du Droit
Romans sur Isère

bourg
de
PEAGE
La ville

F.O.L. DRÔME
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire